



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 6 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chargé de gestion auprès de la Direction des Sports

Actualisation de la liste des emplois permanents Création d'un poste de chargé de gestion auprès de la Direction des Sports

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

I - Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Direction des Sports est mise à disposition en tant que de besoin de l'Agglomération du Grand Besançon pour traiter des questions relatives à la politique sportive. A ce titre, elle réalise l'instruction de deux dispositifs de subvention en faveur des clubs sportifs (manifestations et sport de haut niveau). La Direction des Sports intervient également sur la réflexion du projet de territoire et la valorisation du patrimoine naturel de l'agglomération permettant les sports de nature (projet outdoor).

Enfin, la Direction pilote pour l'Agglomération le projet de nouvelle salle d'escalade et est fortement mobilisée dans le lancement du projet de nouvel équipement aqua-ludique.

En parallèle, une restructuration du secteur administratif est nécessaire avec une consolidation de celui-ci. Si deux départs en retraite sont envisagés au cours des deux prochaines années, le mandat récemment confié à la mission Organisation des Ressources Humaines permettra de mieux préciser les moyens et le positionnement de ce secteur au sein de la Direction des Sports. Dans l'intervalle des départs et de la restructuration de ce secteur de la Direction, il est proposé le recrutement d'un agent de catégorie B qui permettra d'anticiper son évolution et sa montée en compétence.

Il est à noter que, depuis 4 ans, deux postes ont été supprimés au sein de la Direction des Sports.

II - Evolution envisagée

Il est nécessaire de créer un poste de chargé de gestion à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon. Ce poste à temps complet relèvera du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux.

Placé sous l'autorité de la Directrice des Sports, il aura pour missions principales :

- d'assurer la gestion des assemblées (rapports et délibérations, liens avec les commissions, le bureau, la Municipalité...),
- d'assurer, dans le cadre défini par la Direction, le suivi du patrimoine sportif et de celui mis à disposition des associations, en lien avec le service Patrimoine (Direction PCG),
- d'apporter un appui sur la rédaction et le suivi des marchés passés par la Direction,
- d'appuyer en tant que de besoin l'équipe de la Direction des Sports sur des missions transversales ou ponctuelles (par exemple dans le suivi des Contrats de Développement Sportifs signés avec les clubs, suivi de l'organisation de manifestations...),

- de collaborer au suivi (préparation, constitution de dossier, planification des échéances, suivi des décisions...) des dossiers administratifs et financiers relatifs au développement et à la montée en puissance du projet global Outdoor (intégrant le projet de construction de la Salle d'Escalade) et de la mise en œuvre du schéma aquatique (réhabilitation de la piscine de Chalezeule, phases d'études sur le nouvel équipement aqua-ludique).

Le recrutement interviendra dès que possible.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- la création d'un poste de chargé de gestion relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux au sein de la Direction des Sports,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 2

Reçu le 23 MAI 2017



Contrôle de légalité